

Projet de l'énoncé de vision stratégique / nouvel échéancier

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE02-0205

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Jacques Beldié

APPUYÉ PAR : M. Réjean Boyer

CC02-0069

Il est

RÉSOLU

- a) De prendre acte du nouvel échéancier relatif à l'adoption du projet de l'énoncé de vision stratégique à l'effet :
- de prévoir une période de consultation des municipalités jusqu'au 31 janvier 2003 ;
 - de saisir le comité d'orientation de l'énoncé de vision stratégique, ainsi que les commissions du conseil des commentaires des municipalités aux fins de leur recommandation ;
 - de soumettre au conseil pour adoption le Projet de l'énoncé de vision stratégique à son assemblée ordinaire du mois d'avril ;
 - de procéder aux consultations selon les articles 131 et suivants de la loi ;
 - de déposer au conseil un rapport final lors de son assemblée ordinaire de septembre 2003.
- b) De demander au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, conformément à l'article 149 de la loi de prolonger au 1^{er} octobre 2003 la date d'adoption du projet.

Agence métropolitaine de transport : approbation du budget 2003

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE02-0212

PROPOSÉ PAR : M. Jacques Olivier

APPUYÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

CC02-0070

Il est

RÉSOLU

- a) D'approuver le budget d'exploitation 2003 de l'Agence métropolitaine de transport ;
- b) De ne pas désavouer la grille tarifaire 2003 de l'Agence métropolitaine de transport et de l'informer, que pour l'exercice 2004, de la nécessité d'harmoniser les zones tarifaires ;
- c) D'exprimer à l'Agence les réserves de la Communauté quant à l'optimisme de ses projections d'achalandage aux trains de banlieue de Delson et Saint-Hilaire et des effets à la hausse sur les contributions municipales si ces projections ne se réalisent pas.

Agence métropolitaine de transport : avis sur le programme triennal d'immobilisations 2003-2005

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE02-0213

PROPOSÉ PAR : M^e André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Jacques Moreau

- a) De demander au gouvernement d'apporter des modifications à la loi sur l'Agence métropolitaine de transport afin que la CMM soit dorénavant impliquée tout au long du processus de préparation, de modification et d'approbation du budget d'immobilisations et du PTI de l'Agence métropolitaine de transport ;
- b) De réitérer au gouvernement la nécessité qu'une modification soit apportée à la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal afin que le territoire de Saint-Jérôme soit inclus dans celui de la Communauté, dans les cas où le ministère des Transports du Québec propose une modification à la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport afin d'y inclure le territoire de la Ville de Saint-Jérôme ;
- c) De demander, à défaut d'élargissement du territoire, que des redevances soient prévues au profit de la Communauté afin de la compenser pour les coûts engendrés par l'extension du réseau de trains de banlieue en dehors de son territoire et supportés par ses municipalités membres.

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Jacques Olivier

De modifier l'alinéa c) ainsi

« de demander, à défaut de d'élargissement du territoire, que des redevances soient prévues au profit de la Communauté afin de la compenser pour la totalité des coûts et non seulement les coûts marginaux, engendrés par l'extension du réseau de trains de banlieue en dehors de son territoire et supportés par ses municipalités membres. »

Et, en conséquence,

CC02-0071

Il est

RÉSOLU

- a) De demander au gouvernement d'apporter des modifications à la loi sur l'Agence métropolitaine de transport afin que la CMM soit dorénavant impliquée tout au long du processus de préparation, de modification et d'approbation du budget d'immobilisations et du PTI de l'Agence métropolitaine de transport ;
- b) De réitérer au gouvernement la nécessité qu'une modification soit apportée à la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal afin que le territoire de Saint-Jérôme soit inclus dans celui de la Communauté, dans les cas où le ministère des Transports du Québec propose une modification à la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport afin d'y inclure le territoire de la Ville de Saint-Jérôme ;
- c) De demander, à défaut de d'élargissement du territoire, que des redevances soient prévues au profit de la Communauté afin de la compenser pour la totalité des coûts et non seulement les coûts marginaux, engendrés par l'extension du réseau de trains de banlieue en dehors de son territoire et supportés par ses municipalités membres.

Calendrier 2003 des assemblées ordinaires du conseil

PROPOSÉ PAR : M. Michel Latendresse

APPUYÉ PAR : M. Georges Bossé

CC02-0072

Il est

RÉSOLU

D'adopter le calendrier suivant des assemblées du conseil pour l'année 2003 :

- 20 février
 - 17 avril
 - 12 juin
 - 18 septembre
 - 13 novembre (budget 2004)
 - 11 décembre.
-

Modification du règlement constituant le comité consultatif agricole

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE02-0215

PROPOSÉ PAR : M. Jacques Moreau

APPUYÉ PAR : M^e André Boileau

CC02-0073

Il est

RÉSOLU

D'adopter avec dispense de lecture le règlement modifiant le règlement constituant le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal dont copie a préalablement été distribuée et de l'inscrire au registre prévu à cette fin.

Nomination au comité consultatif agricole

PROPOSÉ PAR : M. Jacques Moreau

APPUYÉ PAR : M^e André Boileau

CC02-0074

Il est

RÉSOLU

De reporter à la prochaine assemblée du conseil la nomination d'un membre du conseil au comité consultatif agricole.

Demande de rapport du comité exécutif (Règlement intérieur, article 8) :

M. Réjean Boyer propose la nomination d'un président pour le comité de l'énoncé de vision stratégique lors de la prochaine assemblée du conseil.

Les articles de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 19 h 50.

Les résolutions CC02-0068 à CC02-0074 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay
Président

Nicole Lafond
Secrétaire

* Note de la secrétaire de la Communauté :

Mmes Helen Fotopulos et Francine Sénécal ont motivé leur absence au sens du règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil de la Communauté.
